

1) Nombre de personnes présentes :

1<sup>er</sup> atelier : 29 personnes

2<sup>ème</sup> atelier : 27 personnes

2) Thème abordé :

Définition du thème : Le sport santé

« sport dont les conditions de pratique sont aptes à maintenir ou améliorer l'état de santé en prévention primaire, secondaire ou tertiaire. Le sport santé fait appel à des professionnels de l'activité physique adaptée ou à des éducateurs sportifs formés, selon les niveaux de vulnérabilités des publics déterminant ou non des besoins spécifiques. «

Atelier animé par **Joël PIGEAU** - Chargé de missions Deux-Sèvres- Référent Territorial Nouvelle-Aquitaine pour le CNOSF - Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres - Maison Départementale des Sports.

3) Remarques, questions du groupe/Suggestions, réponses apportées

<b>Remarques, questions du groupe</b>	<b>Suggestions, réponses apportées</b>
Est-ce que tous les sports sont à vocations sport santé ?	Oui, des réflexions sont menées actuellement par différentes fédérations, elles avancent toutes sur le secteur
Une prise en charge de la sécu ?	Non pas prévus pour le moment, des débats sont en cours. Certaines mutuelles proposent des remboursements partiel ou total de ces séances (ex. Maif, MGEN) il existe des fonds dans les DDCSPP ou DRCSPPP pour les secteurs non marchands principalement.
Comment faire pour être labellisé ?	Passer par sa fédération, comité régional ou ligue, il y a un coût de formation, variable selon les fédérations. Possibilité de subvention pour les associations auprès de l'ANS

Avant le sport santé, il existe le sport prévention ?	Travailler un peu en entreprise, trop marginale, des prestataires extérieurs propose aux entreprises (Anett) la plupart du tps appel aux assos (12 entreprises max sur le département)
Formation des éducateurs sport santé ?	Mise en place de formation pour les éducateurs, les collectivités sont là pour être des passerelles entre les patients et les associations, parallèle avec l'école des sports
Le tennis de table est labellisé, mais nous n'avons pas de demande	Définition d'un projet commun avec l'ars la collectivité et la DDCSPP, des rencontres seront mises en place pour aider les associations
Le tennis de table à une subvention dû à son label	Pas connu des services de la collectivité
Comment avoir la reconnaissance ?	Renseignements auprès de votre fédération
Les éducateurs sont formés pour une durée ?	Oui, le label dépend de la formation des encadrants, si l'encadrant formé part de l'association, l'association perd son label
Coût de la formation pris en charge ?	À la charge du club. Possible d'avoir une prise en charge, auprès de l'ANS avec des fiches actions
Quels coûts ?	Dépend de chaque fédés, de 200 euros à 1000 euros
Demande du patient ?	Oui le patient peut demander à son médecin
Qu'apporte la loi sur le sport sur ordonnance	Cadrage sur l'encadrement, pas de côté financier pour l'instant

Suite à cette intervention, les associations du territoire peuvent se positionner sur la notion du sport santé. Aussi, que ce soit par prévention, par prescription ou bien simplement pour se re-familiariser avec l'activité physique il existe un vrai créneau.

De ce fait, certaines associations du territoire se sont déjà positionné sur cet axe. Leur volonté est de vouloir accentué leur raison de pratique autour de la santé et de l'hygiène.

L'apport établi par l'intervenant donnera suite à des réunions trimestriels. Lors de ces réunions, les associations ou pratiquants libre pourront réfléchir autour du dispositif sport et santé. Ainsi, la co-construction pourra prendre tout son sens et permettra d'établir des actions communes.